

DES MINI ASSEMBLÉES GÉNÉRALES AUX FIELD ASSOCIATIVE DEBATES (FAD)

En 1992, MSF Belgique commence à organiser des mini Assemblées générales (mini AG) sur les terrains. Ces réunions ont pour objectif d'encourager le personnel en mission à se rencontrer pour réfléchir sur MSF et, si besoin, proposer des motions qui seront présentées au vote à l'Assemblée générale de l'association MSF Belgique à Bruxelles.

En mai 1992, l'Assemblée générale de MSF Belgique vote une motion en faveur de faire participer le staff [personnel] local à l'orientation de MSF sur le terrain et à la mini AG.



Compte rendu du Conseil d'administration de MSF Belgique, 7 janvier 1992 (en français)

Extrait :

5. Mini AG

[...] Jean-Pierre [Luxen] [Directeur général de MSF Belgique] précise que le document qu'il a réalisé (lequel est lu lors de la séance par Erwin Vermeersch [membre du Conseil d'administration de MSF Belgique] doit être considéré comme un complément à la proposition de Jean-Benoît Burrion [membre du Conseil d'administration de MSF Belgique] et n'est nullement contradictoire. [...]

6. Proposition de J. B Burrion [...]

Jean-Benoît [Burrion] présente en quelques mots le projet et insiste sur son but final qui est d'ouvrir davantage la participation du terrain à l'Assemblée générale. Jean-Pierre Luxen est d'accord avec cette proposition mais met en évidence deux points qui doivent être pris en considération afin de ne pas décevoir les « nouveaux » venus à l'AG [Assemblée générale] :

1. que les personnes du siège et du CA [Conseil d'administration] soient particulièrement disponibles ;
 2. que les nouveaux venus soient clairement intégrés dans les débats et thèmes de la semaine des coordinateurs et de l'AG (donc, cela signifie envisager une réorganisation de l'AG). [...]
- Erwin Vermeersch, au nom du CA soutient à 110 % la proposition de Jean-Benoît B[urrion] et considère qu'il faut gérer cet investissement en :

- établissant des objectifs avec les personnes du terrain qui seront élues de telle façon qu'à leur retour sur le terrain, elles assurent la continuité des décisions prises.
- mettant sur pied un groupe de travail pour la préparation de cette AG.

Pour Jean-Benoît Burrion, il est clair que cette nouvelle stratégie implique une modification de l'organisation de l'AG (+semaine des coordos [coordinateurs]) et la création d'un groupe de travail pour sa préparation.

Georges Dallemagne [Directeur des opérations de MSF Belgique] considère que l'organisation des mini AGs est effectivement une formule efficace et utile. Par contre, en ce qui concerne la proposition de faire revenir davantage de personnes du terrain, il n'est pas certain que toutes les personnes du CA et du siège puissent être aussi disponibles que souhaité pour les « encadrer ». De ce fait, il serait peut-être préférable de créer d'autres plateformes de discussions où ils puissent s'exprimer et être bien

entendus. Georges D[allemagne] aborde également la question des cooptés qui sont en Belgique (et quelquefois du siège) et qui ne participent pas tous aux AG... Ne faut-il pas prendre son bâton de pèlerin ? Enfin, il ne faudrait pas minimiser la charge financière qu'entraînerait ce projet.

Pierre Harzé [Directeur de la communication de MSF Belgique] est d'accord avec la proposition présentée par Jean-Benoît B[urrion] et insiste sur la charge symbolique importante que représente l'AG (et le fait de pouvoir y participer).

Conclusion :

La proposition en 4 points [...] est adoptée à titre expérimental pour cette année et elle fera l'objet d'une évaluation. Le groupe de travail se composera de : Claire Bourgeois [membre du Conseil d'administration de MSF Belgique], Jean-Benoît Burrion, Pierre Harzé + 3 autres personnes qui seront choisies au sein de l'exécutif.



Compte rendu du Conseil d'administration de MSF Belgique, 14 février 1992 (en français)

Extrait :

3. Mini AG

Les administrateurs partiront prochainement sur le terrain afin de préparer des mini AG et de démontrer qu'il y a une volonté de débat au niveau périphérique. Les administrateurs qui le souhaitent pourront se faire accompagner par un membre de l'exécutif. Un certain retard a été pris par rapport à l'organisation des départs car le service [des] opérations souhaitait coordonner l'arrivée des administrateurs avec certaines réunions sur place. [...] À noter que Jean-Pierre Luxen [Directeur général de MSF Belgique] se rendra en Asie du Sud-Est, région non couverte par les administrateurs. D'autres pays ne recevront pas la visite des administrateurs et chacun en exprime ici le regret. Des documents doivent encore être établis concernant les thèmes de discussion.



Procès-verbal de l'Assemblée générale de MSF Belgique, 16 et 17 mai 1992 (en français)

Extrait :

Ressources humaines locales [...]

1. D. Faire participer le staff [personnel] local à l'orientation de MSF sur le terrain et à la mini AG. [...]

À noter que les résultats pour le seul point 1.D. sont les suivants : 84 pour, 50 contre et 32 abstentions.

En 1993, l'Assemblée générale de MSF Belgique rejette une motion visant, par souci d'économie, à supprimer la participation de délégués des mini AG à l'Assemblée générale annuelle à Bruxelles.



Compte rendu du Conseil d'administration de MSF Belgique, 3 novembre 1993 (en français)

Extrait :

7. Pertinence du retour des mini AGistes [participants aux mini AG] pour le déroulement de l'AG

Sans remettre en question les mini AG sur le terrain, l'exécutif demande de ne plus faire revenir des mini AGistes pour l'AG, et ce pour plusieurs raisons : le phénomène de l'AG est déjà très lourd à gérer, le retour des mini AGistes est une charge supplémentaire, n'apporte rien de neuf et prête à confusion par rapport au rôle du coordinateur et à celui l'AG-même ; de plus, on constate que les gens «élus» pour revenir, sont souvent les mêmes qui reviennent pour diverses formations, qui ajoutées aux vacances provoquent un absentéisme assez long sur le terrain. L'aspect «retour des mini AGistes» est une des facettes de la gestion de la démocratie chez MSF, gestion qui devient effectivement assez lourde. Il semble dès lors plus constructif d'analyser l'ensemble de cette gestion et de l'améliorer :

- Définir les mandats des mini AG sur le terrain. Qu'attend-on concrètement des mini AG : de nouvelles idées, des débats sur les thèmes pré-établis par le siège ou plus simplement, une appropriation par le terrain des orientations prises ou à prendre par MSF ?
- Redéfinir le rôle des coordinateurs dans le processus de l'AG : en dehors du contenu de la «Semaine des Coordos» [semaine de regroupement des coordinateurs de terrain], sont-ils responsables de transmettre les idées issues des mini AG ? - Rôle des administrateurs en mini AG.
- Rôle des motions votées à l'AG dans le fonctionnement quotidien de l'organisation. [...]

Remarques :

- S'il est vrai que le coût du retour des mini AGistes est élevé, il est faux de dire qu'il n'apporte rien de neuf.
 - Il faut ré-envisager globalement l'AG et travailler l'ensemble de ses aspects afin de faire de l'AG un outil plus simple et plus clair.
- VOTE Le retour des mini AGistes pour le déroulement de l'AG est un des nombreux aspects à remettre en question dans la gestion de la démocratie chez MSF. Doit-il être supprimé pour l'AG de 1994 ?
- POUR 0
CONTRE 11
ABSTENTION 1



Avec Pascal Meeus [membre du Conseil d'administration de MSF Belgique] et d'autres, on s'est dit qu'il fallait permettre au terrain d'avoir un impact plus direct, de pouvoir présenter des motions aux Assemblées générales de MSF Belgique. Il fallait aussi revoir un peu qui pouvait être membre. On a donc lancé les mini AG [Assemblée générale]. Il y avait des discussions organisées dans les missions qui étaient remontées à l'Assemblée générale. Aujourd'hui c'est très facile avec les connexions en ligne mais à l'époque, on se déplaçait sur le terrain pour animer ces discussions. Ça n'était pas toujours facile à organiser, mais toujours très très sympa. Les discussions portaient beaucoup sur l'opérationnel.

Dr Marleen Bollaert, MSF Belgique - Présidente, 1995-1998
(en français)



L'objectif des mini AG était, grâce à cette remontée de propositions du terrain, d'essayer de trouver un certain équilibre pour éviter que l'exécutif et ses propositions dominent le travail du CA [Conseil d'administration]. On essayait d'aller chercher des propositions à la base. On voulait que le Conseil d'administration discute de sujets autres que les sujets purement exécutifs. En effet à l'époque, ce qui faisait un agenda [ordre du jour] de CA [Conseil d'administration], c'était les besoins de l'exécutif. À partir de 1995, on a mis en place une sorte d'équilibre entre ce que le CA et les administrateurs élus souhaitaient discuter et ce qui remontait de l'exécutif. Les agendas étaient donc relativement équilibrés entre des problèmes que l'exécutif souhaitait mettre à l'agenda, et des sujets qu'il nous semblait importants de discuter au sein de l'association.

Dr Pascal Meeus, MSF Belgique - membre du Conseil d'administration 1995-1999, Président 1999-2001
(en français)

En décembre 1995, le Conseil international décide d'organiser des mini AG internationales dans tous les pays d'intervention de MSF. Ces mini AG prévoient la participation de toutes les sections présentes dans le pays. Les premières sont organisées en mars et avril 1996 et leurs conclusions sont présentées et discutées lors de la réunion de Chantilly II. Plusieurs recommandations sur la gouvernance associative seront intégrées dans les documents de Chantilly.



Compte rendu de la réunion du Conseil international de MSF, 14 décembre 1995 (en français)

Extrait :

Point 4. Organisation des mini AG internationales et réunion des coordinateurs en mai 1996.

a) Questions :

- veut-on organiser ces mini AG à l'image de MSF B[elgique] ?
- veut-on en faire un évènement 1996 ou le répéter chaque année ?
- quel investissement/ énergie veut-on y mettre ?

b) Critères utilisés :

- pays de plus de 20 personnes;
- organisation = fonction de l'importance de la présence dans le pays ;
- animateurs provenant de CA [Conseils d'administration] différents des sections présentes sur le terrain, pour croiser.

c) Débat sur les thèmes :

- les gens du terrain se sentent encore loin des sièges ;
- besoin d'information concernant Chantilly et l'international en général.

d) Conclusion :

- montrer aux gens qu'ils ont une influence dans l'organisation.
- Les Présidents se rencontreront plus tard et décideront des modalités (liste des pays, organisation et responsabilités, thèmes, communication).

- Confirmation des deux journées internationales des coordinateurs : les 8 et 9 mai 1996, à Bordeaux.

 **Document préparatoire** du Conseil international de MSF, 20 juin 1996 (en français)

Extrait :

Entre mars et avril 1996, 21 mini-assemblées générales furent menées, impliquant chacune entre 10 et 50 personnes. Un Compte rendu du contenu des discussions tenues durant ces réunions fut déjà présenté à Chantilly. [...] Mis à part [des] problèmes organisationnels, qu'on devrait pouvoir aisément améliorer dans le futur, de manière générale les mini AG ont été un succès pour plusieurs raisons :

- pour la première fois, les membres du personnel MSF de terrain ont eu l'opportunité de discuter ensemble des thèmes débattus à l'intérieur de MSF ;
- cela a créé un sentiment d'appartenance à une organisation et d'être capable d'influencer certaines décisions prises (bien qu'il y ait toujours du scepticisme quant au réel pouvoir des recommandations faites durant les mini AG) ;
- des membres des Conseils d'administration ont eu l'occasion de se rencontrer, de s'apprécier et de confronter leurs idées quant à l'évolution de MSF ;
- des membres des Conseils d'administration furent exposés au « terrain » d'une façon beaucoup plus intensive que durant les visites de terrain habituelles ;
- des recommandations concrètes sont ressorties des mini AG avec une similitude étonnante entre les 21 réunions. La plupart des recommandations seront soit intégrées dans le « texte final de Chantilly », (document sur l'identité), soit ont déjà été reprises lors de la réunion internationale des coordinateurs. Toutefois, il y a un ensemble de recommandations qui nécessitent d'être abordées séparément. Les discussions sur le caractère volontaire et associatif de MSF mènent à des demandes concrètes (voir p. 3 du rapport), telles que :
 - o besoin d'une information meilleure et continue sur les développements à l'intérieur de MSF tout au long de l'année ;
 - o briefer tous les volontaires sur la structure et le fonctionnement du mouvement MSF avec une insistance particulière sur l'associatif ;
 - o standardiser les règles d'appartenance en tant que membre et les règles de vote entre toutes les entités MSF (principalement les sections, mais les DO [Delegate Offices/bureaux délégués] également si possible) ;
 - o pour donner plus de poids au terrain dans l'association, l'appartenance en tant que membre devrait être automatique après six mois de travail sur le terrain, et les membres qui n'ont montré aucun intérêt pendant trois ans devraient être dé-cooptés ;
 - o instaurer la démocratie directe : tous les membres peuvent voter directement (vote par courrier depuis le terrain) ;
 - o permettre au personnel national (local) qui remplit des devoirs similaires que ceux du personnel expatrié de participer aux débats internes à MSF et de devenir membre votant ;
 - o avoir des réunions telles que les mini AG régulièrement de manière à permettre au terrain de participer aux débats et à l'évolution de MSF.

 **Compte rendu** de la réunion du Conseil international de MSF, 20 juin 1996 (en français)

Extrait :

3. Synthèse des mini AG

Doris Schopper [Présidente de MSF Suisse et du Conseil international] a rédigé un rapport de synthèse sur les conclusions tirées des 21 mini AG qui ont eu lieu durant les mois de mars et avril ; [...]

Constats :

- associatif : demande d'harmonisation des définitions (membres de MSF, fonctionnement associatif ; etc.)
- évaluation du processus des mini AG : demande de participation plus importante du terrain et davantage de consultation du terrain

- coût de l'organisation des mini AG ?

Remarque : il y a 2 types d'associatif

- un associatif de pouvoir national où le terrain a peu à dire
- un associatif participatif du terrain (mini AG, semaines des coordinateurs, etc.) ; actuellement, on réfléchit plus à un associatif national, et il faudrait éclaircir ce que l'on privilégie... ;

Décisions :

- *il est demandé à chaque section de représenter ses votants à l'AG (sous forme de représentation « camembert ») et de définir les catégories représentées (anciens, volontaires)*
- *remettre à Jean-Marie Kindermans [Secrétaire général de MSF International] le nom du membre du CA responsable de la révision de l'associatif ; ces responsables devront se connaître mutuellement et formeront un groupe de travail sur les recommandations des mini AG concernant l'associatif*
- *Marleen Boelaert [Présidente de MSF Belgique] assurera le suivi global pour le Cl [Conseil international] pour animer ce groupe et faire des propositions.*

En 1997, les mini AG sont organisées par les équipes de terrain. Une coordination est toutefois mise sur pied au niveau des Centres opérationnels afin de s'assurer, entre autres, que les sujets prioritaires soient bien discutés.

 **Compte rendu** de la réunion du Conseil international de MSF, 30 janvier 1997 (en français)

Extrait :

IV. Organisation des mini AG internationales

Les mini AG internationales seront cette année organisées par le terrain, conformément à la lettre des Présidents adressée aux coordinateurs. Si l'initiative revient au terrain, on sent néanmoins un besoin d'organisation au sein des Centres opérationnels : pour réguler et informer sur les visites des membres des CA ; pour s'assurer que dans chaque mission on a compris la démarche et qu'un coordinateur est en charge dans chaque pays ; et pour garantir que certains sujets seront discutés en priorité, de façon à éviter la dispersion et permettre la réalisation d'une synthèse.

Marleen Boelaert [Présidente de MSF Belgique] et Jacques de Milliano [Président de MSF Hollande], aidés de leurs assistantes,

sont responsables de cette coordination. Chacun peut en particulier leur indiquer les sujets qu'il souhaite voir débattus lors de ces mini AG. Ils retiendront ceux qui leur paraissent prioritaires et en informeront les coordinateurs.

Enfin, face aux réunions régionales parfois mal définies et au déroulement controversé (dimension, coûts, participation), Eric Goemaere [Directeur général de MSF Belgique] enverra un message pour rappeler leurs cadre et limites.

En 1998, à la suite d'une première évaluation, le Conseil international décide de continuer les mini AG, en raison de la valeur de leur apport du terrain aux Assemblées générales. Une série de recommandations est également adoptée qui réorganisent les mini AG.



Compte rendu de la réunion du Conseil international de MSF, 6 novembre 1998 (en anglais)

Extrait :

Point 4 : Mini Assemblées générales

Bart Meijman [Président de MSF Hollande] a présenté les principales conclusions des mini Assemblées générales (mini AG) pour 1996, 1997 et 1998[...]. Une vue d'ensemble de leur organisation, des sujets discutés et des résolutions a ensuite été présentée, ainsi qu'une série de recommandations pour les futurs mini AG.

Le CI [Conseil international] a convenu que les mini AG devraient continuer car elles constituent un forum inestimable pour les contributions des bureaux hors sièges aux Assemblées générales. Les recommandations pour les futurs mini AG ont toutes été acceptées [...]. Celles-ci se concentrent sur :

- 1) les objectifs des mini AG,
- 2) pour minimiser les coûts et maximiser la contribution du personnel national, des mini AG doivent être mises en place au niveau national et non au niveau régional,
- 3) l'ordre du jour des mini AG doit être déterminé en grande partie par le domaine, certains points étant déterminés par le CI [Conseil international], et
- 4) la participation et la rétroaction des Conseils [d'administration] de section sont essentielles à leur succès.

Les thèmes proposés pour les mini AG étaient :

- a) un cahier des charges pour le mouvement MSF
- b) le rôle du personnel national dans l'association
- c) L'orientation médicale de MSF dans les années à venir.

Recommandations sur les mini AG acceptées par le CI :

1. L'objectif des mini AG est de réunir toutes les personnes MSF travaillant dans un même pays afin de leur donner l'opportunité d'élargir leurs points de vue et de construire une réflexion commune sur le rôle, les principes et l'identité de MSF et les problèmes de cette mission particulière (par exemple comment notre mission dans ce pays particulier respecte-t-elle la charte de MSF, le principe de l'orientation médicale, le témoignage, l'indépendance, le volontariat, etc.) En d'autres termes :

- a) participation et échange international d'idées dans le domaine de l'application de la mission de MSF en général pour stimuler le mouvement associatif

b) possibilité de formuler des motions qui seront discutées lors des Assemblées générales.

2. Les mini AG doivent être internationales, se tenir chaque année et par pays au lieu de par région, et durer au maximum 1 jour et demi.

3. Le programme devrait venir principalement du terrain. En dehors de cela, un nombre limité de sujets proposés par le CI pour former les opinions pourrait être utile.

4. Le CI devrait préparer un document, sous la responsabilité du Président, comprenant :

- le but de la mini AG
- les attentes (celles-ci doivent être réalistes : les recommandations ne doivent être que des messages forts à l'intention des AG et des Conseils d'administration
- ce qui s'est passé avec les résolutions de l'année précédente
- les sujets que le CI voudrait voir débattus lors des prochaines mini AG

5. La coordination de l'organisation doit être assurée par le Bureau international en coopération avec les Conseils d'administration des sections.

6. Les participants doivent représenter l'ensemble du personnel des projets, c'est-à-dire un bon mélange de personnel de première mission, expérimenté et national. La participation du personnel national est très importante. Le groupe total ne doit pas devenir trop grand (max. 30 participants).

7. Le membre du Conseil d'administration qui assiste à la réunion doit être bien préparé, en particulier sur les sujets qui intéressent le personnel du siège. Le membre du Conseil d'administration doit également associer la mini AG à une visite sur le terrain, de préférence juste avant la mini AG, afin qu'il puisse se faire une idée des projets. Si aucun membre du Conseil d'administration ne peut assister à une mini AG, celle-ci doit tout de même avoir lieu.

8. Des recommandations doivent être formulées pour orienter et amorcer les débats utiles des Assemblées générales.

9. Ensuite, les membres de la mini AG choisiront et décideront quelles résolutions seront discutées lors de toutes les Assemblées générales.

10. Le Président du CI est chargé de rédiger un rapport de synthèse qui inclura les résolutions qui seront discutées lors de l'AG.

En 1999, une deuxième série de recommandations est adoptée qui soulignent le besoin d'organiser les mini AG au niveau national plutôt que régional et réaffirment leur caractère international.



Compte rendu de la réunion du Conseil international de MSF, 11 juin 1999 (en anglais)

Extrait :

Point 9 : Mini AG

Tine Dusauchoit [Présidente de MSF Belgique] a présenté un aperçu des mini AG de cette année. [...] Le rapport sur les mini AG a également été discuté [...]. Elle a soulevé les questions suivantes qui devront être revues:

- 1) Quel est le but des mini AG?

- 2) Dans quelle mesure l'organisation des mini AG est-elle répartie équitablement entre les Centres opérationnels ?
- 3) Les résultats des mini AG sont-ils à la hauteur des efforts entrepris pour les organiser ?
- 4) Les résolutions aux AG constituent-elles un moyen efficace de canaliser la production des mini AG ?
- 5) Comment assurer le suivi des résolutions adressées aux AG et au mouvement international dans son ensemble ?

Les discussions ont souligné que les mini AG devront être remaniées, mais que les réunions annuelles par pays sont très utiles tant pour la cohésion sur le terrain au niveau des pays que pour le mouvement dans son ensemble. S'ils n'existaient pas, il faudrait les inventer sous une forme ou une autre. À partir de la discussion, Tine [Dusauchoit] préparera une série de recommandations pour la réunion du Comité restreint de septembre concernant les questions qu'elle a posées. Cela inclura la possibilité de rebaptiser les mini AG « Réunions nationales sur le terrain », un moyen de faire la distinction entre les questions nationales spécifiques et les questions communes à l'ensemble du mouvement, et un moyen d'orienter les résolutions et le suivi des réunions.

 **Compte rendu** de la réunion du Conseil international de MSF, 27 novembre 1999 (en anglais)

Extrait :

Point 8 : Mini AG

Pascal Meeus [Président de MSF Belgique] a présenté un moyen de renforcer le lien entre le Conseil international et les associations de chaque section. Il a fait valoir que l'un des rôles du CI [Conseil international] est d'être un catalyseur pour le progrès ou l'évolution dynamique du processus associatif, d'être un garant du processus d'ascension à l'intérieur de l'association et de faciliter l'échange d'idées. Une proposition visant à présenter les motions de chaque association a été discutée en détail. Il a été décidé que la façon la plus simple et la moins bureaucratique de procéder serait que chaque Conseil d'administration de section présente au CI [Conseil international], aux fins d'un vote, les motions que le Conseil d'administration de section juge pertinentes pour l'ensemble du mouvement. Les 14 membres restants (4 membres absents) ont approuvé à l'unanimité. MSF Belgique a ensuite présenté deux motions. Les deux ont été votés et adoptés [par] 13 [voix] pour, 1 abstention (4 membres absents). Ces résolutions sont :

1. Dans la plupart des cas, les mini AG doivent se tenir au niveau national, toutes sections réunies, plutôt qu'au niveau régional.

En 2000, les mini AG de MSF Belgique, MSF Espagne et MSF Luxembourg votent des motions demandant l'organisation d'une Assemblée générale internationale extraordinaire, un « Chantilly III » afin de définir les orientations de l'internationalisation de MSF.

 **Compte rendu** de la réunion du Conseil international de MSF, 10-11 juin 2000 (en anglais)

Extrait :

• *Les motions des Assemblées générales* ont été passées en revue et les suivantes sont acceptées : [...]

La deuxième question abordée (par les AG belge, espagnole et luxembourgeoise) concernait l'organisation d'une Assemblée générale internationale extraordinaire appelée Chantilly III afin de définir l'orientation du processus d'internationalisation de MSF. Plusieurs éléments sont évoqués :

- Le fait que cette motion émerge semble indiquer un manque de communication sur les progrès réalisés sur le front de l'internationalisation. C'est pourquoi il apparaît nécessaire non seulement de consolider les mécanismes actuels mais aussi d'améliorer la circulation de l'information au sein du mouvement en expliquant ce que sont ces mécanismes et les progrès qui sont réalisés.
- Cela semble être une solution technique à un problème qui n'est pas bien défini. Nous avons organisé les précédentes réunions de Chantilly en réponse à des crises aiguës au sein du mouvement.
- L'organisation d'un tel événement nécessiterait un investissement énorme en termes de ressources, de travail et de finances.
- L'objectif d'un tel événement ne semble pas très clair à ce stade.
- La demande pour un tel événement (de la part de l'AG qui a présenté cette motion) est reconnue ainsi que la nécessité d'y répondre officiellement.
- Le mécanisme de présentation des motions au Conseil international est discuté : les motions doivent être des idées à examiner et transmises à l'exécutif si elles sont acceptées.

Présentation de la motion suivante :

Motion : Le Conseil international suggère l'utilisation de l'espace virtuel pour le débat et que, lorsque c'est nécessaire, les mini AG [mini Assemblées générales, débats associatifs sur le terrain] donnent leur avis sur le processus d'internationalisation. Par ailleurs en cas de proposition pour une nouvelle réunion, elle sera examinée avec soin.

Résultat : 16 pour 2 abstentions (MSF Belgique & MSF Luxembourg)

En 2005, les participants aux mini Assemblées générales signalent que le manque d'information et les coûts de l'adhésion restent un frein à l'accès à l'association. Ils votent ainsi plusieurs motions demandant une diversification du personnel en termes d'origine et une autonomisation du personnel national.

 **Synthèse** des mini AG, printemps 2005 (en anglais)

Extrait :

Fonctionner comme une association : Pour que MSF fonctionne efficacement en tant qu'association, un certain nombre de mini

AG pensent que tout le monde devrait avoir le droit de devenir membre, ce qui n'est pas le cas pour plusieurs raisons :

- Dans certaines sections, le personnel local ne peut pas devenir membre ou des conditions d'adhésion sont posées (Cameroun, Bolivie). En particulier, la cotisation annuelle devrait être adaptée au coût de la vie (Bolivie).
- Peu d'informations sont disponibles sur le terrain concernant le fonctionnement associatif (Guatemala, Nigéria, Éthiopie). Les associations devraient communiquer davantage et traduire leurs outils dans les langues locales, le personnel local devrait être plus impliqué / informé (Guatemala, etc.) [...].

Motions [...]

Nord Soudan

Motion 4

En matière de recrutement, prendre des mesures pour accélérer la diversification du personnel en termes d'origine et de culture. [...]

Motion 5

Prendre de nouvelles mesures pour assurer l'autonomisation du personnel recruté sur le plan national en termes de :

- Responsabilités ;
- D'égalité des chances dans l'expatriation ;
- Formation.

En novembre 2005, le Conseil international s'accorde sur le fait que chaque section organisera des débats sur le processus de La Mancha au siège et sur le terrain. En conséquence, en 2006, les débats des mini AG portent essentiellement sur les sujets de discussion proposés par La Mancha.



Compte rendu de la réunion du Conseil international de MSF, 26-27 novembre 2005 (en anglais)

Extrait :

Résolution sur les débats dans les sections et sur le terrain :

Décision :

Le Conseil international s'accorde pour organiser des débats liés à La Mancha sur le terrain et dans les sections. Le Conseil international a également décidé que le Conseil d'administration du Conseil international élaborera dans les deux semaines à venir un résumé d'une à deux pages décrivant le débat et indiquant où se situent les différents arguments au sein de MSF sur chaque sujet.

En juin 2006, s'appuyant sur une revue des Assemblées générales annuelles de terrain, le Conseil international décide qu'elles comprendront désormais deux journées de débats, l'une sur des questions internationales qu'il déterminera lui-même, l'autre sur des questions proposées par les Conseils d'administration des sections. Les mini AG sont rebaptisées « Débats associatifs de terrain » (FAD = Field Associative Debates).



Revue des mini AG pour discussion au Conseil international, juin 2006 (en anglais)

Extrait :

Principaux problèmes

1. Sur les objectifs et les résultats/attentes

a) Manque de clarté du statut et des objectifs des mini AG

Le fait qu'il n'existe pas de définition commune de ce qu'est une mini AG ni de vision claire sur ce que l'on attend du terrain conduit à une certaine confusion et des objectifs contradictoires.

En novembre 1998, le CI [Conseil international] a recommandé que le terrain soit chargé de l'ordre du jour des mini AG avec la possibilité pour le CI de proposer un nombre limité de sujets. En réalité, les mini AG abordent souvent une plus grande diversité de sujets :

- Sujets opérationnels (profiter de la participation des différentes sections pour partager des informations et des expériences sur les différents projets mis en œuvre, sur les stratégies, etc.)
- Sujets proposés par les associations nationales (soit discutés avec le personnel de la section avant la mini AG, soit inscrits à l'ordre du jour de la mini AG - c'est-à-dire discutés par tous les participants, y compris ceux des autres sections)
- Sujets associatifs plus transversaux proposés par le CI.

Ces forums aboutissent donc à un mélange de réunion opérationnelle/technique et associative, l'équilibre variant d'une mini AG à l'autre.

En ce qui concerne la valeur associative, l'expression même de « mini AG » suggère qu'il s'agit d'une réplique sur le terrain de l'AG avec un impact direct sur celle-ci (alimenter le débat de l'AG, faire entendre la voix du terrain avant l'AG, etc. C'était probablement l'intention quand ces débats ont été créés. Mais cela est quelque peu trompeur, car ceux qui ne font pas partie de l'association participent également au vote des motions et recommandations. Dans le même temps, les mini AG ne peuvent pas être suivies uniquement par les membres car cela exclurait alors la plupart, si ce n'est la totalité, du personnel national ainsi qu'un certain nombre d'expatriés, y compris parfois des chefs de mission, et irait donc à l'encontre de l'intention décrite par le CI en novembre 1998.

b) Manque de clarté sur la façon de traiter les résultats des mini AG

• Manque de clarté sur les attentes

o Manque d'une définition des termes « motions » et « recommandations » : les recommandations du CI de 1998 ne lèvent pas l'ambiguïté en utilisant indifféremment « motion », « recommandations » ou « résolutions ». Comme les mini AG sont inter-sectionnelles, une section ne peut pas imposer une définition aux autres. Mais est-ce au CI d'en établir une définition ? En outre, le CI attend-il des mini AG qu'elles votent des motions alors qu'elles ne peuvent en aucun cas s'imposer à l'association internationale ou aux associations nationales lorsqu'elles sont votées par des personnes qui ne sont pas membres d'une association ou alors par une majorité de membres issus d'une autre association nationale ?

o Est-il réaliste (ou démocratique) que les motions des mini AG soient contraignantes pour le CI ou pour les AG nationales ? Pour certaines sections, l'un des principaux problèmes est le retour

qui en est fait aux Assemblées générales : comment faire la différence entre les sujets proposés par le CI, ceux des associations nationales et ceux proposés par les participants des miniAG (quels sont ceux qui devraient remonter aux AG?). Comment faire face à tant de motions? Comment faire face à des motions mal formulées? Dans certaines sections, le problème est traité par un « comité des motions de la mini AG » qui est submergé par le nombre de motions. Dans d'autres sections, le problème est moindre puisque les motions des mini AG sont toutes discutées par les chefs de mission qui les consolident avant qu'elles ne soient présentées à l'AG, faisant ainsi le lien entre les mini AG et l'AG). À cela s'ajoute la question du statut des motions des mini AG : comme elles sont débattues au niveau du CI, est-il nécessaire de les discuter également au niveau des AG? Quel est le statut d'une motion acceptée par une AG et rejetée par une autre? La consolidation de motions similaires au niveau de l'association signifie que, selon la section, les mini AG inter-sectionnelles reçoivent un traitement différent dans les différents centres opérationnels.

o Dans le même ordre d'idées, quelle est la définition et quel est le statut d'une recommandation d'une mini AG?

• Suivi et retour d'information vers le terrain

o Au niveau des associations nationales (après les AG) : Deux sections au moins ont soulevé la difficulté de faire un retour au terrain sur la discussion de l'AG sur les mini AG ;

o Au niveau du BI [Bureau international] : Les synthèses/résumés réalisés par le BI sont trop longs et une demande a été formulée lors de la réunion des responsables de l'associatif pour les rendre plus attractifs, plus pratiques et plus utiles pour le terrain ;

o Sur le suivi au niveau du CI : Le retour d'information vers le terrain concernant les mesures prises ou les décisions prises par le CI à la suite des mini AG est soit trop lent soit inexistant, ce qui contribue à donner l'impression que les mini AG ne sont pas suivies et sont inutiles. (Exemple de la résolution du CI sur l'avortement directement issue des mini-AG de 2004 sur la santé des femmes). En fait, même une mini AG peut avoir pour conséquence directe de pousser le CI à adopter une résolution, le lien n'est pas évident vu du terrain. Il ne suffit pas d'envoyer au terrain le procès-verbal de la réunion du CI -> Le CI et les associations/sections nationales devraient faire davantage pour mieux faire le lien entre résolution et mini AG, valorisant ainsi cette dernière.

2. Problèmes pratiques

a) Le calendrier proposé par le CI en novembre 1998 est intenable

Le calendrier des mini AG est un problème. Elles sont prévues entre fin février et mi-mai, la plupart d'entre elles ayant lieu entre début mars et fin avril. Les dates des mini AG sont décidées sur le terrain par le chef de mission, mais influencées dans une large mesure par la date à laquelle les documents sont envoyés aux assistants des conseils d'administration, puis sur le terrain. Le fait que les documents soient envoyés tardivement par le BI a évidemment une incidence sur le calendrier des mini AG (même si le chef de mission peut planifier une mini AG sans avoir le dossier d'information, le plus souvent il ne le fait pas).

Plus les mini AG sont organisées tardivement, plus il est difficile d'en faire la synthèse internationale à temps pour permettre une discussion préalable en amont du CI - comme recommandé par le CI en novembre 1998 (même par voie électronique) - avant, au moins, les AG des centres opérationnels (la première étant mi-mai).

Deux recommandations sur le calendrier des mini AG et les compte-rendus du terrain :

- Que le BI prépare et envoie plus tôt les documents et sensibilise les chefs de mission à organiser les mini AG au plus tard à la mi-avril. Elles pourraient commencer plus tôt (février)
- Sensibiliser les chefs de mission et les membres des conseils d'administration participant à envoyer les compte - rendus dès que possible après la mini AG, et au plus tard à la fin du mois d'avril pour permettre d'en faire la présentation lors de l'AG.

b) Documents

Le retour général est que les documents du BI sont trop longs, trop compliqués et difficiles à utiliser. Plusieurs recommandations :

- Les documents doivent être courts, simples et faciles à utiliser.
- Les documents du BI devraient systématiquement être envoyés avec une lettre du Président de la section, appuyant la lettre du Président du CI, afin de motiver davantage les personnes sur le terrain, au siège et au conseil d'administration à se renseigner sur la mini AG.

c) Participation des membres des conseils d'administration

Leur participation dépend principalement de :

- Leur motivation et leur intérêt individuel pour les mini AG
- Leur disponibilité : Les mini AG sont planifiées assez tard alors que les Présidents et les membres des conseils d'administration ont besoin d'une planification à l'avance pour intégrer les mini AG à leur agenda -> un gros casse-tête pour harmoniser à la fois le calendrier sur le terrain et les contraintes des membres des conseils.
- Autres : problème de langue, problème de visa, etc.

La participation des membres des conseils d'administration est difficile à coordonner au niveau du BI. Ainsi, dans certaines mini AG, il n'y a aucun représentant d'un conseil d'administration alors que dans d'autres deux membres peuvent être présents, bien que la participation des membres des conseils d'administration soit considérée comme essentielle dans certaines sections -> elle a un impact sur la dynamique des mini AG et sur la motivation des participants.

d) Participation du personnel national

Même si la volonté existe en théorie (et si le personnel national est désireux d'y participer), les choses ne sont pas très claires dans la pratique. La participation du personnel national dépend des missions car aucune section n'a de ligne particulière à ce sujet.

Certains soulèvent la question du coût (même si l'on pourrait faire valoir que le fait d'avoir un expatrié ou du personnel national coûterait probablement le même prix, voire plus). Non pas pour remettre en question la participation du personnel national en tant que telle, mais plutôt la manière d'organiser cette participation, en particulier dans les pays où le personnel national est nombreux : tous ne peuvent participer. Devons-nous donc fixer des critères pour sélectionner les participants (et si oui, lesquels) ou organiser des pré-mini AG au niveau des projets, pour sélectionner des délégués à la mini AG? Il semble qu'il y ait quelques critères de sélection dans certaines missions, mais la décision est essentiellement laissée aux organisateurs sur le terrain (chefs de missions).

e) Qui, sur le terrain, est responsable de l'organisation des mini AG > question du rôle du chef de mission (cf. débat lors de la réunion des responsables associatifs)

Les mini AG ne sont pas systématiquement organisées dans tous les pays. Parmi les raisons identifiées :

- La disponibilité du personnel dans les projets, des raisons conjoncturelles peuvent également expliquer l'absence de mini AG dans certains pays : problèmes de RH [ressources humaines], urgence (Darfour en 2004, Niger en 2005), etc.
- Dans certains pays, la présence d'une seule section qui gère un petit projet peut également expliquer l'absence de mini AG (coût, intérêt, disponibilité, etc.).
- La motivation du chef de mission à organiser une mini AG et le turn-over du personnel expatrié (problème de la continuité).

Ce dernier point soulève la question plus large de l'ambiguïté du rôle du chef de mission dans l'animation de la vie associative du terrain. Pour certaines sections, le chef de mission est la personne clé pour organiser la mini AG et être le relais de la vie associative sur le terrain (intégré dans le profil de poste du chef de mission). Mais, tous les chefs de mission ne sont pas membres d'une association (n'est-ce pas une contradiction?). De plus, les chefs de mission sont les représentants de l'exécutif sur le terrain. Ils ont donc théoriquement deux casquettes (est-ce compatible)?

Options pour le futur

1. L'expérience des mini La Mancha

Le retour des mini La Mancha sur le terrain début 2006 est plutôt positif. Les éléments suivants ont joué dans leur réussite :

- Objectif clair, immédiat et concret
- Processus clair et utilisation du retour qui est fait (dans la perspective de la conférence de Luxembourg). Il était bien indiqué qu'aucune motion ou recommandation n'était attendue > présenté comme un « processus de consultation ».
- Calendrier clair
- Construit sur un momentum
- Pas d'interférence avec d'autres sujets (provenant des associations nationales).

2. « Garder les mini AG... »

Il s'agit d'une demande communément partagée et les raisons invoquées pour les maintenir sont multiples :

- Un espace associatif unique sur le terrain > « un baromètre de la vie associative sur le terrain ».
- Le seul moment où les gens peuvent se rendre compte que nous sommes un mouvement international et qu'ils peuvent sentir qu'ils en font partie > une manière de donner corps à un concept (sens de la vie associative)
- Le seul moment où toutes les personnes sur le terrain réalisent qu'elles travaillent pour une association et qu'elles en font partie
® seul contact direct entre l'association et le terrain (via les membres du conseil d'administration même s'il n'y en a pas toujours un qui peut participer).
- Moment unique dans l'année où tous les expatriés (de toutes les sections) sont ensemble > dimension inter-sectionnelle.
- Même si elles coûtent cher et sont lourdes à organiser, le terrain se les ait approprié et elles sont devenues une « habitude », une « tradition ».
- Une occasion privilégiée d'expliquer au personnel (personnel national) ce qu'est MSF (quelles valeurs, identité) et pour cer-

taines sections comment devenir membre et encourager l'adhésion.

- Un thème/question particulier examiné par toutes les missions sur le terrain, ce qui permet de donner une impulsion associative importante.
- Donne l'opportunité et la légitimité aux membres du conseil d'administration de visiter le terrain et de rencontrer les équipes, etc.

3. « ... Mais les changer/améliorer »

Beaucoup proposent d'utiliser les mini La Mancha comme modèle pour faire évoluer les mini AG.

a) Fixer des objectifs et clarifier les attentes (au niveau national et international)

- Changer le nom
- Les mini AG doivent être un forum associatif avant tout > les questions opérationnelles/techniques et associatives devraient être mieux différenciées > un espace pour l'associatif sans interférence exécutive/opérationnelle > se concentrer sur des sujets associatifs transversaux (identité de MSF) > permettre à d'autres forums de traiter des questions opérationnelles et d'échanger des informations entre projets au niveau des pays.
- Être clair sur les attentes : quels résultats (motions, recommandations) et sur la façon dont les associations nationales et le CI vont en faire usage : Faire la distinction entre ce qui relève des AG nationales et ce qui relève du CI, et donc qui doit discuter et voter sur une question particulière.

o Soit faire savoir qu'aucune motion/résolution n'est attendue (> consultation pour faire un sondage sur une question particulière - comme pour les mini La Mancha)

o Ou mettre en place un comité international des mini AG (CI, BI?) pour produire une synthèse globale qui sera débattue au sein des AG (y compris les propositions de motions, etc.)

- Ligne directrice : il devrait y avoir des sortes de « consignes » internationales - axées sur ce qu'est MSF, quelles valeurs, quels principes guident le mouvement, quelle structure internationale - plutôt que des documents expliquant comment devenir membre car les critères varient d'une section à l'autre et créent la confusion.

b) Flexibilité, spontanéité et continuité : développer quelque chose de plus léger et de plus fréquent

Au moins trois sections mentionnent cette idée comme une possibilité à explorer. L'objectif serait de faire vivre l'esprit associatif sur le terrain (voire au niveau du projet) sur le long terme et donc de développer un concept moins formel, plus spontané et plus ancré dans la vie de terrain et les réalités locales > une approche moins pyramidale et plus intégrée afin de maintenir la dynamique associative tout au long de l'année et pas seulement lors d'un événement unique.

Pour le rendre possible :

- Implication des membres des conseils d'administration : une section envisage que chaque membre de son conseil d'administration suive un projet pendant un an et travaille à la vitalisation de la vie associative dans ce projet particulier > par des contacts privilégiés avec les membres de l'association présents dans le projet - y compris le personnel national - plutôt que le chef de mission.
- « Groupes associatifs » ou relais associatif sur le terrain : deux sections envisagent d'identifier soit des membres individuels (y compris parmi le personnel national) soit des groupes de membres

pour dynamiser la vie associative et animer les débats associatifs sur le terrain. Cela inclurait également l'organisation des mini AG (ce qui permettrait qu'elles soient moins perçues comme venant du siège ou du chef de mission qui sont davantage considérés comme des relais de l'exécutif que de l'associatif). De cette façon, les mini AG pourraient n'être qu'un prétexte pour constituer ces groupes, aller de l'avant et organiser d'autres « évènements » associatifs sur le terrain.

- Un chef de mission par pays est désigné par le CI (BI) pour être responsable des « débats associatifs internationaux » et peut-être aussi de la « coopération internationale ».

c) Modifier la structure pour clarifier le processus, les résultats et le suivi.

L'idée serait d'organiser des mini AG avec différents volets afin de mieux faire la distinction entre les thèmes opérationnels, nationaux et internationaux, les résultats et le suivi :

- Une journée ou une partie d'une journée spécifiquement consacrée à des sujets nationaux/de section : ne réunir que les membres nationaux qui en rendraient compte directement à leur conseil d'administration.
- Une journée ou une partie d'une journée consacrée spécifiquement aux questions opérationnelles/techniques : réunir des participants de toutes les sections présentes dans un pays donné qui rendraient compte directement aux directeurs opérationnels/médicaux.
- Une journée consacrée spécifiquement à des thèmes associatifs transversaux : réunir également des participants de toutes les sections présentes dans un pays donné qui rendraient compte directement au CI.

Conclusion :

Les mini AG ne sont qu'une petite partie d'un débat et d'un défi plus large. Leur réforme ne sera utile que si elle est intégrée dans la réflexion engagée avec La Mancha sur la dynamisation de la vie associative et l'inclusion du personnel national.

 **Compte rendu** de la réunion du Conseil international de MSF, 24-25 juin 2006 (en anglais)

Extrait :

Mini assemblées générales – débats associatif du terrain :

Suite à la demande du Conseil international en novembre 2005, le Bureau international a conduit une analyse des mini Assemblées générales. Ce bilan décrit les problèmes et identifie un certain nombre de défis (calendrier, objectifs et attentes vis-à-vis des mini AG, différentes questions discutées, etc.). Les retours sur les débats des « mini La Mancha » organisés en amont de la conférence au Luxembourg sont plutôt positifs : il semble important de saisir cet élan pour réformer les mini Assemblées générales. [...]

Décision du Conseil international sur les étapes suivantes :

Le Conseil international reconnaît que les mini Assemblées générales / débats associatifs du terrain sont :

- Un moyen de dynamiser l'engagement associatif et favoriser une adhésion qui ait du sens pour les membres ;
- Un outil de rendu de compte pour le Conseil international vis-à-vis des membres des associations de MSF et le terrain ;
- Au niveau national, un outil pour préparer les Assemblées générales annuelles.

Le nom change et devient « débats associatifs du terrain » [FAD en anglais]. La structure sera composée de deux parties:

- Une journée dédiée à des questions/sujets internationaux choisis par le Conseil international ;
- Une journée dédiée à des questions/sujets nationaux choisis par les Conseils d'administration nationaux.

Le Conseil international s'accorde aussi pour réviser le calendrier des FAD afin qu'ils soient organisés plus tôt dans l'année, Ceci pour donner le temps de préparer un compte rendu présenté aux Assemblées générales annuelles.

Dans les années qui suivent, le Conseil international, comme les participants aux FAD, ne sont pas satisfaits des résultats de ces débats associatifs de terrain annuels. L'utilité de ces évènements qui exigent chaque année un investissement significatif est questionnée. Le Conseil international considère que les motions votées par les FAD sont de nature plus exécutive qu'associative tandis que les participants aux FAD déplorent le manque de retour d'information, d'une année sur l'autre, sur le suivi de leurs motions.

En 2008, le Conseil international prend une série de mesures destinées à améliorer la diffusion et le retour d'information sur les motions votées par les FAD.



Compte rendu de la réunion du Conseil international de MSF, 28 juin 2008 (en anglais)

Extrait :

Point du Coordinateur associatif international, Michalis Fotiadis
FAD [...]

Le retour sur les résultats des FAD sera transmis au terrain via le prochain bulletin qui contiendra les interviews d'un Directeur médical et d'un Directeur des opérations.

Il est conseillé de travailler à l'élaboration d'un meilleur cadre pour les discussions des FAD. La qualité des rapports n'est pas optimale, mais si nous donnions un modèle, nous pourrions alors espérer des résultats plus structurés. Cette année, le sujet aurait dû être en lien avec la réalité et les préoccupations de MSF et être la DNDi [Drugs for Neglected Diseases initiative], et sur la Campagne d'accès l'année prochaine par exemple. Il faut encadrer la question de manière à ce que le débat soit utile. C'est un énorme défi de trouver le bon sujet et il devrait être lié à l'ordre du jour du CI pour avoir l'apport du terrain.

Il manque toujours une compréhension claire des motions et de leurs modalités. Cela peut créer de la frustration lorsqu'une motion du terrain est discutée et approuvée par l'AG d'une section avant d'être refusée par le CA/AG du centre opérationnel.

Encore une fois, la majorité des motions provenant du terrain portent sur des questions exécutives et ce sont les centres opérationnels qui pourrait prendre les mesures qui sont soulevées par ces motions.

Une réflexion sur la vie associative de MSF sur le terrain est nécessaire. Les FAD sont importantes et les idées venant du terrain sont une source d'inspiration pour MSF, mais nous devons trouver des moyens d'aborder de nouveaux modes de vie associative, de mettre en place différents groupes et comment nous

pouvons stimuler les discussions sur le terrain au bénéfice des opérations de MSF. Il est grand temps de discuter de la structure associative de MSF en général, qui a déjà fait l'objet de discussions au CI aujourd'hui.

Les débats devraient accompagner le processus de prise de décision sur les sujets qui nous préoccupent. Il sera important que les Présidents [membres] du CI discutent avec leur conseil d'administration des idées proposées pour les FAD de 2009, mais aussi avec leurs équipes de direction - ainsi, nous aurons un vrai débat opérationnel, qui sera un contrepois. Les membres du CI soumettront leur proposition au Coordinateur associatif international avant le 30 septembre.

Michalis demande aux Présidents membres du CI d'identifier chacun un membre de leur conseil d'administration qui suivra les questions associatives et travaillera en étroite collaboration avec le Coordinateur associatif national. Cela s'explique par un taux de rotation élevé des coordinateurs associatifs nationaux. Certaines sections ont trois personnes qui animent la vie associative et d'autres n'ont même pas d'assistant du Conseil d'administration ni de coordinateur. [...]

1. Le CI demande que les résultats des FAD 2008 sur l'innovation soient partagés avec les plateformes exécutives appropriées (en reconnaissant que les Directeurs médicaux et les RH y travaillent déjà) et demande au BI de lui faire un retour sur les décisions ultérieures prises par ces plateformes exécutives.

2. Thèmes pour 2009 : chaque conseil d'administration enverra son choix au Coordinateur associatif international d'ici fin septembre afin de finaliser la sélection du thème 2009 pour les FAD.

3. Le CI accueille favorablement l'idée de créer un groupe de travail sur l'adhésion à l'association.

4. Le CI accepte de fournir au Coordinateur associatif international les noms des membres des conseils d'administration qui se joindront à ce groupe de travail et renforceront le réseau international des coordinateurs associatifs.

 **Compte rendu** de la réunion du Conseil international de MSF, 29 novembre 2008 (en anglais)

Extrait :

La principale plainte du terrain au sujet du processus des FAD est l'absence de retour sur les résultats des FAD des années précédentes. Les équipes de terrain se demandent si leur voix a été/est entendue au niveau international/AG. Les résultats des FAD 2008 montrent une grande divergence d'opinions sur ce qu'est MSF, et nous devons reconnaître, en raison du roulement de nos équipes internationales et du manque d'informations donné à notre personnel national, que l'explication des principes de base et de la mission sociale de MSF doit être faite régulièrement. [...]

Les FAD doivent être en lien avec les défis et les besoins opérationnels du mouvement.

Pour améliorer le retour d'information vers le terrain, chaque membre de conseil d'administration participant aux FAD devrait être en mesure de présenter les résultats des FAD de l'année précédente.

Le CI remercie le Coordinateur associatif international pour la synthèse présentée et attend que le retour sur les FAD de 2009 fasse partie intégrante des FAD 2009.

En avril 2009, les participants aux débats associatifs sur le terrain (FAD) en Inde, dont la plupart travaillent sur des missions de l'OCA [centre opérationnel d'Amsterdam], votent une motion appelant les sections et les centres opérationnels de MSF à encourager le développement d'une fondation MSF Inde qui deviendrait un membre actif du mouvement pour les FAD de 2010.

Enfin, MSF SARA [South Asia Regional Association/ Association régionale d'Asie du Sud] est créé en 2012 par des membres du personnel national de la région et est reconnue comme membre institutionnel du mouvement MSF par l'Assemblée générale internationale en 2014.



Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration de MSF Royaume-Uni, 17 avril 2009 (en anglais)

Extrait :

Compte rendu des débats associatifs sur le terrain (FAD) en Inde :

Un compte rendu général de la FAD de l'Inde a été donné par FS [Frances Stevenson, membre du Conseil d'administration] et sera complété par son rapport. Une motion a été proposée : La FAD Inde demande aux sections et aux centres opérationnels de MSF de soutenir et d'encourager le développement d'un « Trust » de MSF Inde qui deviendra un membre actif du mouvement d'ici aux FAD 2010.